

Introduction

1. Après concertation avec le pays hôte (France) et les membres du Bureau, il a été décidé que la réunion se tiendra à Sophia Antipolis le 31 octobre 1997.
2. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire de la réunion ont été rédigées par le Secrétariat afin d'aider les participants dans leurs délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte par le Président du Bureau, le vendredi 31 octobre 1997 à 9 h 30.
4. Il est prévu que le Bureau traitera dans une seule journée de tous les points inscrits à l'ordre du jour provisoire. La clôture de la réunion devrait donc être prononcée ce même jour du 31 octobre 1997, à 18 h 30. Le rapport de la réunion sera établi par le Secrétariat et adressé à tous les membres pour qu'ils formulent leurs observations.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en consultation avec le Président et les membres du Bureau a été distribué sous la cote UNEP/BUR/51/1, et il est annoté dans le présent document.

La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour proposé. Une service d'interprétation anglais-français sera assuré pour les deux séances.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (Palma de Majorque, 9 mai 1997)

6. Le Coordonnateur du PAM présentera les grandes lignes du document UNEP/BUR/51/3 "Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (mai-septembre 1997)".

La réunion sera invitée à formuler des observations sur le rapport et à prendre note des activités réalisées pendant la période considérée.

Point 4 de l'ordre du jour: Préparation de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Tunis, 18-21 novembre 1997)

7. Le Secrétariat mettra au courant la réunion de l'état de préparation de la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes qui sera accueillie par la Tunisie du 18 au 21 novembre 1997. Le Bureau sera invité à examiner ces préparatifs et à formuler d'éventuelles observations.

Point 5 de l'ordre du jour: Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

8. Le projet de règlement intérieur de la Commission a été examiné par la première réunion du Bureau de la Commission (Athènes, 20-21 février 1997) et par la deuxième réunion

de la Commission (Palma de Majorque, 6-8 mai 1997). Diverses propositions ont été avancées puis incorporées dans le projet de texte. Cependant, faute de temps, la deuxième réunion de la Commission n'a pas été en mesure de finaliser celui-ci et elle a décidé de renvoyer la question à sa troisième réunion (Sophia Antipolis, France, 28-30 octobre 1997).

9. La réunion sera saisie du projet de règlement intérieur et sera mise au courant de la décision de la Commission. Les membres du Bureau seront alors invités à examiner la question et à formuler des observations sur le projet de texte, avant que celui-ci ne soit soumis à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (18-21 novembre 1997, Tunis) pour approbation.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen de la collaboration du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)

10. Conformément à une décision de la dernière réunion du Bureau, la réunion sera saisie d'un document d'évaluation sur l'état de la collaboration du PAM avec les 62 ONG incluses dans la liste de partenaires approuvée par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 1995) ainsi que les nouvelles demandes reçues de douze ONG actives en Méditerranée (document UNEP/BUR/51/5). Le Bureau sera invité à examiner les propositions du Secrétariat et à se prononcer à leur sujet.

Point 7 de l'ordre du jour: Dates et lieu de la prochaine réunion du Bureau

11. Le Secrétariat propose que la prochaine réunion du Bureau se tienne, si nécessaire, juste avant la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997).

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

12. La réunion abordera toute autre question qui pourrait être soulevée par les participants.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

13. Un projet de rapport de la réunion sera adressé en anglais et en français à tous les membres pour qu'ils formulent des observations avant sa finalisation.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

14. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président le vendredi 31 octobre 1997 à 18 h 30.

Séances de travail: 9 h 30 - 12 h 30
14 h 30 - 18 h 30

Pauses café: 11 h
16 h